

dans l'aventure avec enthousiasme, mais sans armes réelles sinon avec celles d'un amateur olympique. Rademacher s'est heurté, n'oublions pas, à un professionnel dont la boxe est son métier, son gagne-pain. Si ce combat fut pour lui « une expérience passionnante », comme il le déclara après la rencontre Patterson, pour qui ce match fut un excellent entraînement et une bonne affaire,

encaissa 250 000 dollars. Voila la morale de l'histoire, tandis que Patterson déclarait en quittant le Sicks Stadium de Seattle : « He is a good fellow ». La conclusion de cette histoire, disait l'*Equipe* au lendemain de cette aventure, est que, loin de servir la cause du noble art, elle ne fera qu'apporter de l'eau au moulin des détracteurs de la boxe. C'est regrettable pour la *boxe olympique*.

LA FRAUDE DU FOOTBALL OLYMPIQUE

C'est en août 1956 qu'apparaissait ce titre dans l'illustré britannique *World Sports* (organe officiel du Comité Olympique Anglais) à la tête d'un article signé du Dr Willy Meisl. Cette question étant d'une brûlante actualité nous en relevons les principaux passages, tout au moins ceux qui concernent le football aux Jeux Olympiques :

Le tournoi olympique de football, est une survivance des temps passés : il aurait dû cesser en 1930 lorsque le premier championnat du monde (Coupe du monde) se déroula à Montevideo. Bien entendu, ce tournoi olympique vaudrait encore, la peine d'être organisé s'il constituait réellement une sorte de championnat du monde pour amateurs ; mais quel sens peut-il avoir lorsque, sous l'inviolable drapeau olympique, et à l'abri de mesures confuses d'amateurisme, quelques équipes « quasi-amateur » ont à se mesurer contre des « amateurs-marrons » de diverses nuances et contre des « super-professionnels », connus sous le nom d'amateurs d'Etat ? En effet, cela n'a aucun sens.

Le championnat du monde qu'organise la Fédération Internationale de Football Amateur est plus loyal. Il n'incite pas les joueurs, associations et comités nationaux olympiques à commettre des faux en signant des mots sur l'honneur. A la Coupe du monde aucune question n'est posée. Tout pays désirant y prendre part engage ses meilleures vedettes sans tenir compte si elles sont bien ou mal payées ou pas payées du tout.

Si ce n'était pour la recette, ces Messieurs du Comité International Olympique auraient supprimé le football du programme des Jeux depuis un quart de siècle déjà. Malgré tout ce qu'on peut dire sur l'amateurisme, les organisateurs des grands Jeux ont bel et bien besoin d'argent, comme tout le monde, et le football est habituellement le meilleur producteur de recettes. Ceci eut pour triste conséquence que le Comité International Olympique — d'ordinaire si strict — a autorisé la Fédération

Internationale de Football Amateur d'utiliser ses propres règles de l'amateurisme.

Il y aurait beaucoup à ajouter à l'article du Dr W. Meisl qui, dans le fond, reflète assez exactement la situation. Nous devons toutefois relever un fait à la décharge du Comité International Olympique sur lequel, bien entendu, repose toutes les responsabilités et qui, en dernier ressort est chargé de tous les péchés d'Israël. Nous le répétons une fois de plus : la responsabilité de l'engagement de tout athlète aux Jeux Olympiques incombe avant tout aux Fédérations Nationales respectives qui ont à contresigner la formule d'engagement signé par l'athlète. Puis il appartient aux Comités Nationaux Olympiques de veiller à l'exactitude de ces déclarations et de les sanctionner, car ce sont eux qui, finalement, adressent les formules d'engagement aux comités organisateurs des Jeux. Ainsi donc, les instances sportives de chaque pays endossent leurs responsabilités envers les organisateurs des Jeux et envers le Comité International Olympique. Ce dernier ne saurait en effet contrôler le statut personnel des quelque 6000 athlètes engagés aux Jeux. Il suffit d'y penser une seconde pour se rendre compte qu'il s'agit là d'une impossibilité matérielle. Le Comité International Olympique accorde donc sa confiance aux dirigeants de chaque nation et si des non-amateurs se présentent aux Jeux, c'est à ces dirigeants, et non au Comité International Olympique, qu'il faut s'en prendre. Par contre, lorsqu'il est de toute évidence — comme vient de l'écrire le Dr Meisl et l'on ne saurait le nier — que certains pays se moquent éperdument du statut de l'amateurisme en ce qui concerne le football par exemple et que les abus constants et répétés tournent ce tournoi olympique au ridicule, il ne faut nullement s'étonner si le Comité International Olympique, un jour ou l'autre, attaque le mal à sa base et supprime purement et simplement ce sport de son programme. Ceux qui crieront le plus fort seront probablement ceux qui l'auront bien voulu.

Il est parfaitement exact que le football a joué un rôle prépondérant dans la recette

des Jeux. C'est ainsi qu'à Helsinki la recette du tournoi de football ne fut dépassée que par celle de l'athlétisme. A Melbourne, où le tournoi de football fut un fiasco au point de vue participation et au point de vue qualité, il se classa au troisième rang après l'athlétisme et la natation. Cela ne veut nullement dire que les Jeux Olympiques ne pourraient être organisés sans l'apport finan-

cier du tournoi de football. En le prétendant, on se trompe certainement car nous connaissons de nombreuses villes de l'Amérique du Nord qui seraient enchantées d'organiser les Jeux et ainsi d'en assumer la responsabilité financière en excluant le football du programme. N'oublions pas que l'Europe n'est plus « seule au monde » !

UNE FOIS DE PLUS

LE SPORT A EU RAISON DE LA POLITIQUE

Cela vient de se dérouler en Allemagne. En août dernier une vive controverse a éclaté entre certains milieux sportifs allemands (de l'Ouest) et le ministre des Affaires étrangères von Bretano, qui avait fait annuler — en refusant les visas — un match de football Hambourg-Moscou. La décision du ministre avait soulevé de vives protestations dans les milieux du sport allemand où il fut déclaré notamment « que ce n'est pas en imposant des restrictions que l'on peut défendre la liberté ». Cela se passait le 26 août dernier tandis qu'au cours d'une réunion électorale le ministre des Affaires étrangères maintenait son point de vue. Les protestations vigoureuses de 5,5 millions de sportifs de l'Allemagne occidentale contre une entrave

aux relations sportives avec les pays de l'Est aboutirent, le 27 août, à un succès, M. von Bretano dut céder et d'entente avec M. Willi Daume, président de la Fédération sportive allemande et membre du Comité International Olympique, qui intervint avec énergie, déclara publiquement qu'une direction des sports de l'Etat était à proscrire. M. Daume put ainsi annoncer, à l'issue d'un entretien qu'il eut avec le ministre, que l'équipe de football de Moscou pourrait se rendre à Hambourg pour y disputer le match prévu.

Les autres rencontres internationales seront également autorisées.

Une fois de plus le sport a eu raison de la politique.

LES ((CONCOURS DE PRONOSTICS SPORTIFS)) NE SONT PAS DES INSTITUTIONS IMMORALES

En Europe huit pays organisent des concours de pronostics (appelés aussi *Sport-Toto* ou comme en Italie *Totocalcio*). Ces concours sont basés sur les résultats hebdomadaires des matchs de football et rapportent des sommes considérables dont les sports sont les premiers bénéficiaires.

Le 3^e Congrès international des concours de pronostics vient de se dérouler à Stuttgart (Allemagne) avec la participation d'une soixantaine de délégués représentant huit nations européennes suivantes : Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Italie, Norvège, Suède, Suisse. L'absence de l'Angleterre et de la Belgique était motivée par le fait que si les concours de pronostics existent dans ces pays, ils appartiennent à des sociétés privées, *sans profit pour le sport*. Chose étrange, a-t-on dit, la France n'était pas représentée, ce qui, pour beaucoup fut une source d'étonnement ; mais il ne nous

appartient pas de la commenter. La Fédération Hollandaise de Football avait délégué un observateur. En effet, de tels concours étaient interdits dans ce pays ; il vient cependant de les adopter, mais l'autorisation d'y prendre part est encore réservée aux membres des clubs de football.

A part les multiples problèmes administratifs et techniques qui furent discutés à ce Congrès, nous tenons à relever les paroles du président, le Suisse M. Thommen, qui déclara en substance : « Aucun gouvernement raisonnable ne devrait repousser la création d'une institution aussi bienfaisante et aussi profitable. L'Etat en tire un véritable impôt, et les sports bénéficient par ce moyen de subventions considérables. Quant au jeu lui-même, il est passionnant sans être dangereux. *C'est ridicule de prétendre qu'il risque de corrompre la jeunesse*. Dans aucun pays, a ajouté M. Thommen, le *Toto* ne fait concurrence à la Loterie nationale. »